



Baromètre des violences éducatives ordinaires - Synthèse

Ifop pour la Fondation pour l'enfance et la Fondation de
l'Université de Bretagne Occidentale

MCP / LR N° 121902

CONTACTS IFOP:

Marion Chasles-Parot / Lisa Roure

Département Opinion
et Stratégies d'Entreprise

Tél. : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com



Dans un contexte de transformation progressive des représentations de la parentalité, la question des violences éducatives ordinaires s'est imposée comme un enjeu majeur de santé publique et de protection de l'enfance. L'inscription, en 2019, de l'interdiction de ces violences dans le droit français a marqué une étape décisive, consacrant le principe d'une éducation exempte de violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques. Depuis, les actions de sensibilisation portées par les pouvoirs publics et les acteurs associatifs ont contribué à faire évoluer les regards et à inscrire durablement ce sujet dans le débat public.

Engagée de longue date dans la prévention des violences faites aux enfants et l'accompagnement des parents, la Fondation pour l'Enfance réalise depuis 2022 avec l'Ifop un baromètre consacré aux violences éducatives ordinaires (VEO). Cet outil vise à suivre dans le temps l'évolution des connaissances, des perceptions et des pratiques parentales, afin d'identifier les dynamiques de transformation à l'œuvre, mais aussi les résistances persistantes.

Les résultats de cette édition 2026 mettent en lumière une réalité contrastée. D'un côté, les parents apparaissent globalement réceptifs aux messages en faveur d'une éducation sans violence : ils reconnaissent largement les effets délétères des violences éducatives et déclarent majoritairement adhérer aux principes portés par la loi. De l'autre, cette appropriation demeure partielle et incomplète. La connaissance des violences éducatives ordinaires reste encore approximative (leurs contours étant mal définis par les parents), et le sentiment qu'elles remplissent une vocation éducative les légitime aux yeux d'une part non négligeable d'entre eux.

I. La recherche d'informations relatives aux pratiques éducatives concerne peu de parents et la connaissance des violences éducatives ordinaires demeure, dans ce contexte, encore approximative

A) La gestion des émotions de l'enfant est le premier moteur de la recherche d'informations relatives à la parentalité

Seul 1 parent sur 2 a cherché des informations relatives à la parentalité au cours des 12 derniers mois (53%), mais ces résultats d'ensemble cachent des réalités très disparates en fonction de l'âge des enfants des parents interrogés. La démarche décline en effet à mesure que les enfants avancent en âge : 64% des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans ont eu besoin de communications à ce sujet vs 42% des parents d'enfants âgés de 12 ans et plus.

Les thématiques investiguées sont plurielles, mais les premières reflètent le développement et les préoccupations du quotidien : la gestion des émotions de l'enfant (24%), le suivi de son développement (sommeil, langage, croissance) (19%) ou encore les comportements difficiles (colères, oppositions) (14%). Ce besoin d'information est particulièrement marqué chez les parents de jeunes enfants (0 à 5 ans). Une période souvent intense pour les parents, qui soulève des interrogations plus nombreuses qu'en moyenne, notamment sur la gestion des émotions de l'enfant (32%, vs 24% en moyenne), le développement de l'enfant (29%, vs 19%), la gestion de

ses comportements difficiles (19%, vs 14%) et le stress ou la charge mentale liée à la parentalité (17%, vs 13%).

Les pratiques éducatives et la discipline font comparativement moins l'objet de recherches, quel que soit l'âge de l'enfant (11%).

Pour s'informer, les parents privilégient d'abord leur entourage (47%), avant de se tourner vers des sources plus spécialisées telles que les professionnels de santé (29%) ou les livres, articles, sites Internet spécialisés pour parents (28%). Lorsqu'ils entreprennent ces démarches, ils se déclarent d'ailleurs majoritairement bien informés (86%).

B) En matière de violences éducatives ordinaires, les connaissances sont encore parcellaires

Si la notion de violences éducatives ordinaires bénéficie d'une notoriété relativement élevée — 7 parents sur 10 déclarent savoir ce qu'elle recouvre —, cette familiarité reste en réalité superficielle. Seuls 37% affirment en avoir une connaissance précise, et beaucoup peinent à en définir les contours.

Il est tout de même intéressant de noter que la simple menace ou le fait de crier sont aujourd'hui tout aussi perçus comme une VEO que les violences physiques - la fessée (65%), la menace de frapper sans le faire (64%), crier après un enfant (62%), donner une tape sur la main, le bras ou la jambe (62%) ou encore gronder un enfant pour un accident dans la culotte (pipi, selles...) (60%) – laissant penser que l'*a priori* selon lequel la violence à l'égard des enfants se cantonnerait à des actes physiques s'érode peu à peu au sein de l'opinion.

II. Les répercussions négatives des VEO sont largement reconnues, mais les préjugés sur leurs bienfaits éducatifs persistent

A) L'incitation à une éducation sans violence est connue et comprise à partir du moment où une large partie des parents perçoit les effets délétères des VEO

Les parents apparaissent conscients des recommandations faites en matière d'éducation sans violence. Un consensus fort émerge, avec des niveaux d'adhésion élevés et constitués : plus de 8 parents sur 10 considèrent qu'une éducation sans violences physiques, ni verbales est encouragée en France (87%, dont 42% fortement d'accord) et que les lois françaises découragent l'usage des punitions corporelles dans l'éducation » (80%, dont 40% fortement d'accord). De fait, près de 7 parents sur 10 déclarent connaître la loi sur les violences éducatives ordinaires de 2019 (69%).

Cette incitation à une éducation dépourvue de violence est bien comprise, les parents ayant globalement conscience des effets négatifs des violences éducatives, auxquelles ils associent bien plus de méfaits que de bienfaits.

Au-delà des répercussions physiques assez évidentes des punitions corporelles¹, les répondants identifient peu ou prou les mêmes impacts négatifs aux VEO, qu'elles soient physiques ou psychologiques et verbales :

- Tout d'abord, plus de 7 parents sur 10 ont conscience du risque de banalisation de la violence, estimant que l'enfant pourrait la considérer comme « normale » et être amené à la reproduire (72% pour la violence psychologique et 71% pour la violence physique).
- La reconnaissance de problèmes psychologiques ou liés au développement sont évoqués quasiment à même hauteur : problèmes de santé mentale (anxiété, dépression, agressivité) (70% pour la violence psychologique et 67% pour la violence physique), difficultés développementales (émotionnelles, relationnelles, apprentissages) (71% pour la violence psychologique et 65% pour la violence corporelle).

Les parents sont bien moins nombreux à voir des effets positifs dans ces deux formes de violence, même s'ils jugent les violences corporelles un peu plus efficaces à court terme pour se faire obéir dans l'immédiat ou dans l'apprentissage des règles. Ainsi, jusqu'à 4 parents sur 10 estiment que les VEO permettent d'arrêter un comportement indésirable ou d'enseigner ce qui est bien ou mal : « l'enfant arrête immédiatement le comportement indésirable » (42% pour les violences physiques et 33% pour les violences psychologiques), « l'enfant apprend ce qui est bien ou mal » (40% et 32%) et « l'enfant ne reproduit plus le comportement indésirable par la suite » (38% et 32%).

Assez logiquement, les parents favorables aux punitions corporelles survalorisent les bénéfices - l'enfant arrête immédiatement le comportement indésirable (72%, vs 42% en moyenne), l'enfant apprend ce qui est bien et mal (79%, vs 40%), l'enfant ne reproduit plus le comportement indésirable par la suite (68%, vs 38%) - tout en minimisant les effets négatifs - ils sont tout de même 50% à considérer que l'enfant peut considérer la violence comme normale et la reproduire (vs 71%), 41% à estimer qu'il peut avoir des difficultés développementales (vs 65%), etc.

¹ S'agissant plus spécifiquement des punitions corporelles, les effets les plus largement reconnus sont d'abord ceux qui sont visibles et immédiats : 7 parents sur 10 évoquent des risques de blessures physiques (bleus, fractures) (72%, dont 37% fortement) et près des deux tiers des séquelles physiques durables (66%).

B) ...Mais la prohibition stricte des VEO se confronte à l'a priori tenace de leurs bienfaits éducatifs

Dans cette situation, **les parents se divisent sur l'acceptabilité des violences éducatives ordinaires qui, aux yeux d'une part non négligeable d'interviewés, demeurent utiles.**

Ainsi, bien que la plupart des parents rejettent les punitions corporelles, certains continuent de leur attribuer une légitimité éducative : près d'1/3 soutiennent que « certains enfants ont besoin de punitions corporelles pour apprendre à bien se comporter » (32%) et près de 2 parents sur 10 jugent acceptable d'y recourir dans un but éducatif (19%).

Cette acceptabilité varie selon les situations et le profil de l'enfant, témoignant d'une hiérarchisation des contextes dans lesquels le recours à ces pratiques apparaît plus ou moins légitime :

- Elle augmente avec la gravité perçue du comportement de l'enfant : 4 parents sur 10 y adhèrent en cas de comportement violent chez l'enfant, et des proportions moindres mais non négligeables en cas de provocation (27%) ou de désobéissance (21%).
- Le recours à ces punitions corporelles est moins admis lorsque c'est le parent qui est dépassé par ses émotions (8% vs 19% lorsque la punition répond à un objectif éducatif) ou avec des très jeunes enfants (6% pour les enfants de 0 à 3 ans, versus 19% à 24% pour les autres âges).

Dans ce contexte et en dépit des recommandations des pouvoirs publics, la moitié des parents jugent que « les punitions corporelles sont encore courantes lorsqu'un enfant se comporte mal » (50%) et un quart que « la loi devrait permettre l'usage des punitions corporelles dans l'éducation des enfants » (25%).

III. Des pratiques éducatives marquées par la coexistence de bienveillance et de violences ordinaires, notamment psychologiques et verbales

A) Les violences psychologiques et verbales restent courantes dans les foyers

Dans leurs pratiques déclarées, les parents mettent majoritairement en avant des attitudes bienveillantes, fondées sur la valorisation et la communication : quasiment tous complimentent leur enfant ou lui signalent lorsqu'il fait quelque chose de bien (89% pour chacun de ces comportements), et quasiment autant le félicitent lorsqu'il se comporte correctement (83%).

Ces pratiques coexistent toutefois avec un recours fréquent aux violences éducatives ordinaires (84% ont eu recours à au moins une violence au moins une fois au cours de l'année), en particulier sous leurs formes verbales et psychologiques. Ainsi, près de 8 parents sur 10 (83%) déclarent avoir eu recours à une violence verbale ou psychologique au moins une fois au cours des douze derniers mois et notamment sous la forme de cris ou hurlements après l'enfant (68%), ou encore de privation de quelque chose qu'il apprécie (67%). Des formes plus violentes existent néanmoins : près de 2 parents sur 10 déclarent avoir déjà tenu des propos dévalorisants (19%) ou insultants (15%).

Les violences physiques apparaissent un peu moins fréquentes, mais sont loin d'être marginales : un peu plus d'un tiers des parents déclarent avoir déjà eu recours à une punition physique au cours de l'année écoulée (41%).

B) La fessée : un geste emblématique des VEO et dont l'acceptabilité reste élevée

Malgré son interdiction depuis 2019, la fessée continue d'occuper une place singulière dans les représentations et les pratiques parentales. Elle s'impose aujourd'hui comme le symbole des VEO, étant la première violence éducative ordinaire identifiée par les parents (65% estiment que c'est une VEO), tout en étant la violence physique jugée la plus acceptable dans un but éducatif.

Sur le plan des principes, rappelons qu'une large majorité la condamne : environ 7 parents sur 10 estiment que la fessée est une mauvaise pratique disciplinaire (71%, dont 38% fortement d'accord) et qu'elle est néfaste pour leur enfant (68%, dont 39% fortement d'accord).

Pour autant, cette désapprobation ne se traduit pas par un rejet total dans les pratiques :

- Elle bénéficie encore d'une tolérance relative chez certains parents, notamment en comparaison à d'autres violences éducatives jugées beaucoup moins acceptables : 36% des parents considèrent qu'elle peut être acceptable dans un but éducatif, contre 9% pour une gifle et 3% pour des coups avec un objet. De même, un quart des parents (25%) continuent d'y voir une méthode efficace.

- Plus inquiétant, un quart des Français considèrent qu'elle « fait partie du rôle de parent » (27%), probablement car, aux yeux de ces interviewés, « elle constitue parfois le seul moyen de se faire obéir » (30%).

IV. Des rapports différenciés à l'éducation se font jour selon le genre et le vécu du répondant

A) Les hommes légitiment plus facilement les VEO, mais n'y ont pas davantage recours

Les hommes se montrent globalement plus enclins à légitimer le recours aux punitions corporelles. Ainsi, 40% d'entre eux estiment que certains enfants ont besoin de punitions corporelles pour apprendre à bien se comporter (contre 25% des femmes) et ils sont plus nombreux à considérer que les parents qui y ont recours ont raison de le faire (29%, contre 18%)². Les hommes excusent d'ailleurs plus volontiers les VEO dont ils ont été victimes enfants : 40% des hommes qui ont vécu des VEO durant leur enfance les comprenaient, même si cela leur déplaisait (vs 29% des femmes).

Dans le détail, ils estiment surtout ces violences plus acceptables :

- Lorsque l'enfant est violent (46% vs 33%).
- Lorsque les enfants sont plus âgés, notamment à partir de 7 ans (7 à 9 ans : 23% vs 13% des femmes, 13 ans et plus : 29% vs 19% des femmes).

Malgré cette plus grande tolérance des hommes à l'égard des VEO, ces derniers ne se démarquent pas par un recours plus important aux punitions corporelles ou psychologiques.

B) Les parents victimes de VEO dans leur enfance tendent plus que les autres à adopter des pratiques éducatives violentes

79% des interviewés ayant été victimes de VEO dans l'enfance estiment que cela influe sur leur manière d'éduquer leurs enfants (vs 67% des personnes qui n'ont pas été victimes de violence). De fait, l'enquête montre que les parents ayant eux-mêmes été exposés à des violences éducatives ont tendance à normaliser ces pratiques.

² On notera également, à titre subsidiaire, que les femmes sont souvent plus nombreuses que les hommes à se déclarer « fortement en désaccord » avec l'acceptabilité des punitions corporelles ou psychologiques (quelle que soit la situation concernée), témoignant ainsi d'une plus ferme opposition de principe. Par exemple, elles sont significativement plus nombreuses à se déclarer « fortement en désaccord » avec l'idée qu'il est acceptable, dans un but éducatif, de gifler un enfant ou d'utiliser un objet pour le frapper.

Tout d'abord, ils se montrent plus enclins à légitimer ces pratiques violentes : 4 sur 10 estiment que certains enfants doivent recevoir des punitions corporelles pour bien se comporter (39% vs 22% de ceux qui n'ont pas été victimes de violence dans l'enfance), 30% jugent la fessée efficace pour éduquer un enfant (vs 19%), 29% estiment que les parents qui utilisent des punitions corporelles avec leur enfant ont raison de le faire (vs 16%). Aussi, une fois que l'enfant a passé l'âge de 3 ans, ils sont systématiquement et significativement plus nombreux à accepter les punitions corporelles, quel que soit l'âge de l'enfant (avec un pic entre 7 et 12 ans : 30 à 31% jugent acceptable qu'un parent utilise une punition corporelle à l'encontre d'un enfant de cet âge, vs 15% à 16%).

Dans les faits, ils reproduisent en effet davantage ces attitudes violentes, qu'elles soient verbales ou physiques : crier ou hurler (74%, contre 68% en moyenne), priver l'enfant de quelque chose qu'il aime (73%, contre 67%) ou encore menacer de donner une fessée (36%, contre 31%).